



1^{ère} Compagnie d'Arc de Condom

Les archers de La Hire

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc

Modalités d'inscription :

Qui peut s'inscrire ?

Tout le monde à partir de 7 ans et en l'absence de contre-indication médicale.

Pour avoir une idée plus précise du tir à l'arc, 3 séances d'initiation sont offertes.

Quel matériel ?

Pour les entraînements : une tenue de sport et des chaussures fermées.

La Compagnie prête :

- Pour débiter : le matériel de l'archer (carquois, flèches, protections)
- La première année : l'arc et ses accessoires

Pour l'achat de l'arc et de ses accessoires, nous pouvons vous conseiller (quoi et où). Dans la mesure du possible, nous pouvons vous accompagner dans le financement de cet achat. Attention : vos capacités physiques vont évoluer avec la pratique. Un arc acheté trop tôt risquerait de devenir inadapté par la suite.

Combien ça coûte ?

Pour les adultes (nés avant le 31.12.2004) : 130€ l'année

Pour les jeunes (née après le 01.01.2005) : 95€ l'année

Le matériel de l'archer est proposé à la vente à 60 €.

(Carquois, protège bras, palette, dragonne et 8 flèches)

Qui contacter ?

Damien LAURIER au 07 45 11 57 01

Ou par mail à contact@lesarchersdelahire.fr

Où et quand nous rencontrer ?

Lors des entraînements au gymnase du lycée Bossuet :

Les mercredis de 17h00 à 19h00

Les vendredis de 17h00 à 19h00

Comment s'inscrire ?

- 1) Remplir lisiblement le formulaire d'adhésion
- 2) Répondre au questionnaire de Santé, si vous répondez « Oui » à une ou plusieurs réponses, vous devez consulter votre médecin traitant pour obtenir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive y compris en compétition.
- 3) Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents
- 4) Pour les mineurs, l'autorisation parentale ou tuteur
- 5) Le règlement de la licence (par chèque de préférence). Pour les jeunes éligibles au Pass 'Sport Gers et/ou Etat, un chèque de caution par aide vous sera demandé

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet : <https://lesarchersdelahire.fr/devenir-archer> ou sur demande lors des entraînements

L'adhésion à la Compagnie implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

Droit à l'image : Pour toutes nos publications (site web, réseaux sociaux, presse...) en cas de refus de droit à l'image, merci de nous le faire savoir par écrit.

Etape 1 : Identité et informations administratives

Création (1^{ère} licence) ☐ ou Renouvellement ☐ N° licence : Transfert ☐

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à y apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire

Civilité NOM d'usage : NOM de naissance : Prénom : Date de naissance : Dépt de naissance : Lieu de naissance : Adresse : Code postal : Ville : ☎ Mobile : ✉ :	Nationalité : ☐ Française ☐ Étrangère (Précisez) : Pays de naissance si né(e) à l'étranger : Si né(e) à l'étranger : NOM de la mère : Prénom de la mère : NOM du père : Prénom du père : Etes-vous en situation de handicap* : ☐
--	--

Les catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2025
Adultes	Avant le 01.01.1966 Entre le 01.01.1966 et le 31.12.1985 Entre le 01.01.1986 et le 31.12.2004	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2010 Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2015	U 11	10 ans et moins

Etape 2 : Choix du type de licence

(votre club vous délivrera les informations adaptées à votre type de pratique)

21 ans et plus en 2025 ☐ Adulte pratique en compétition ☐ Adulte pratique en club ☐ Adulte sans pratique	- de 21 ans en 2025 ☐ Jeunes (U13 à U21) ☐ Poussins (U11)	Licences convention Convention FFSU N° : Convention UNSS N° : Convention FFSA N° :
---	--	--

Etape 3 : Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

- ☐ Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
- ☐ Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence comprise dans le tarif de la licence choisie (0.28cts €)
- OU**
- ☐ Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Etape 4 : Santé

- ☐ Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé
- ☐ J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir en pour prendre ou renouveler ma licence
- OU
- ☐ Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition

Responsable(s) légal(ux) si mineur(e) (renseignement obligatoire) :

Nom	Prénom	Téléphone

Etape 5 : Communication et informatique

- ☐ J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA), les instances déconcentrées et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant). Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place George Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support-informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Etape 6 : Conduite de l'archer et de l'archère

En adhérent à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA

Etape 7 : Contrôle de l'honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle ☐

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



**QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE
L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE**

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

☐☐

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?

☐☐

Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?

☐☐

Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?

☐☐

Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?

☐☐

Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?

☐☐

Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?

☐☐

Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?

☐☐

Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?

☐☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.



Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc en compétition

Je, soussigné(e), Docteur

Demeurant :

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Licencié au club de :

N° licence F.F.T.A :

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement
décelable à la **pratique du Tir à l'Arc en compétition**.

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin



INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Le code de la santé public (*article 1111-4 et 1111-6*) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

**Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)**

La Mère Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Père Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Tuteur Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

fait à le
(Signature)

Les clubs doivent veiller à ce que les jeunes soient en possession de leur passeport dument rempli. »



1^{ère} Compagnie d'Arc de Condom

Les archers de La Hire

Saison 2024-2025
AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)(Prénom, NOM)
Père / Mère / représentant légal / tuteur * demeurant à

.....
.....
.....

Autorise l'enfant.....(Prénom, NOM)
Né(e) le/...../..... à

- A pratiquer le tir à l'arc loisir et de compétition au sein de la Compagnie « Les archers de La Hire » de Condom, affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- A partir de façon autonome à la fin de l'entraînement, dégageant la responsabilité de l'entraîneur et de la Compagnie. *

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).
Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes.

**Personnes à contacter
en cas de besoin justifiant
une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence :
(responsables légaux)**

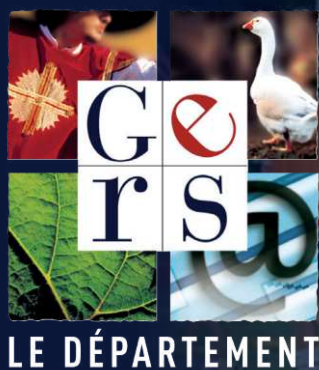
La Mère Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Père Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Le Tuteur Nom : Prénom :
 Tél fixe : Tél mobile :

Fait le/...../..... à
(signature)

* Rayer la/les mention(s) inutile(s)



PASS'CLUB 32 À VOUS DE JOUER !

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Gers vous offre jusqu'à **25 €** sur le montant d'une licence en club ou UNSS.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants :

- ✓ scolarisés en primaire ou au collège
- ✓ domiciliés dans le Gers
- ✓ licenciés dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire

Les personnes en situation de handicap :

- ✓ domiciliées dans le Gers
- ✓ licenciées dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ sans condition d'âge, ni de ressources.



QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT ?

19€ = pour la licence UNSS (collège)

25€ = pour la licence en club



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demandez votre Pass'Club 32 en 3 étapes

- 1 Connectez-vous sur <https://mesdemarches.gers.fr> ou scannez le **QRCode** et créez votre espace.
- 2 Complétez le formulaire en ligne en ajoutant les pièces justificatives. (une demande pour chaque licence sportive)
- 3 Communiquez le code reçu par mail au club ou au collège pour valider la réduction.



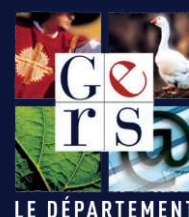
Vos demandes sont à déposer entre le 2 septembre 2024 et le 30 avril 2025

Le club ou le collège transmet au Département le tableau récapitulatif des licenciés éligibles au **PASS'CLUB 32**.

Le Département rembourse au club ou au collège le montant total des réductions appliquées à l'ensemble des bénéficiaires du **PASS'CLUB 32**.

Bon à savoir : ce dispositif est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'État.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS
Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen
Service Sport et Jeunesse
81 route de Pessan – BP 20569 – 32022 AUCH – CEDEX 9
☎ : 05 62 67 41 20 ✉ : pass-club32@gers.fr



20
TERRE
DE JEUX
24



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



50€

**D'ÉCONOMIE DÈS
L'INSCRIPTION
À UN CLUB
DE SPORT !**

RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr) 





LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.

Le dispositif commence du 1^{er} juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Les étudiants âgés **au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour **l'année universitaire 2024-2025**.

**PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB
DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)** ➡

OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur **pass.sports.gouv.fr** dans la rubrique «*trouver un club partenaire*» pour avoir accès à la carte des clubs !

COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur **pass.sports.gouv.fr** !